



Règlement de l'évènement "Courir au Mont Afrique" du 8 mai 2017 à Corcelles les Monts

Evènement organisé par l'association orientapro, présidée par Claire MOLES-ROTA

Les parcours

* **parcours à partir de cadets** (16 et 17 ans) : boucle de 7.7 km

* **parcours à partir de juniors** (18ans et +) : boucle de 21 km

Contacts

Tél : Claire MOLES-ROTA 06 25 77 40 62 - 03 80 38 27 43

Mail : associationorientapro@gmail.com

Site internet : www.couriraumontafrique@123siteweb.fr

Déroulement

Date : **le 8 mai 2017**

Stationnement : Les coureurs s'engagent à stationner dans **le parking prévu à l'entrée de Corcelles les Monts : Parking du Mont Afrique** ou les places autorisées dans le village.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'effraction, de dégradation et de vol du ou dans le véhicule. Le civisme est de rigueur pour ne pas gêner la circulation, le déplacement des personnes et des riverains.

Lieu : Départs et arrivées au 10 rue du Naizou à Corcelles les Monts (devant le cimetière)

Horaires de départ : 14h30 pour les 2 courses 7.7 et 21 km



Assurance et responsabilité

L'organisateur a souscrit une assurance qui couvre les conséquences de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. **Il incombe aux autres participants de l'évènement "Courir au Mont Afrique" de s'assurer personnellement.**

Conditions d'inscription :

Hommes et femmes. Cadets et Adultes pour la course de 7.7 km / Adultes pour la course de 21 km. (règlement des courses et manifestation hors stades de l'année en vigueur). **Pour les mineurs, l'accord du représentant légal est obligatoirement mentionné sur le bulletin d'inscription**, ce dernier étant signé par le représentant légal qui par cette signature autorise le mineur à participer à la course concernant sa catégorie sous son entière responsabilité. Les inscriptions peuvent se faire sur le site internet de la course jusqu'au 7 mai à midi. Elles peuvent se faire également par courrier jusqu'au 30 avril. Elles peuvent se faire sur place le 8 mai entre 12h30 et 14h00 (les tarifs sont dans ce cas majorés : cf bulletin d'inscription).

Droits d'engagement

* pour la course des 7.7 km cadets et adultes : 8€ (jusqu'au 30 avril par courrier et 7 mai sur le site internet) et 10€ sur place entre 12h30 et 14h00 le 8 mai

* pour la course des 21 km adultes : 12€ (jusqu'au 30 avril par courrier et 7 mai sur le site internet) et 14€ sur place entre 12h30 et 14h00 le 8 mai

Les inscriptions seront closes pour un nombre maximal de 250 coureurs au total sur les 2 courses. Aucune inscription ne sera faite par téléphone.

Certificat médical et Licence

L'organisateur n'accordera pas de dossard :

* si aucune copie de certificat médical autorisant la pratique de **la course à pied EN COMPETITION daté de moins d'1 an au jour de la course n'est donnée au plus tard le jour même avant 14h**. Cette copie sera conservée en cas d'accident sur le parcours.

ou



* **si aucune copie de Licence FFA en cours de validité ou licence FFTRI n'est donnée au plus tard le jour même avant 14h.**

Aucun autre document ou licence sportive ne pourra être accepté pour attester de la non contre indication médicale et pouvoir prétendre participer à l'une des 2 courses.

Réclamations

Aucune réclamation ne sera prise en compte s'il s'avère que le dommage est consécutif au non respect de l'un des points du règlement. Tout litige sera réglé par le responsable de l'évènement.

Retrait des dossard

* le samedi 6 mai de 15h00 à 18h au magasin Running Conseil, 76 rue de Berbisey à Dijon

* le jour des courses, le 8 mai à la salle polyvalente de la mairie de 12h30 à 14h00.

Aucun dossard ne sera renvoyé par la poste. **Il est interdit de plier le dossard car il peut contenir une puce dans la pochette plastique, ni de le désolidariser.** Les épingles doivent fixer la pochette plastique sans endommager le circuit de la puce. **Il est obligatoire de rendre son dossard à l'issue de la course**, même si le coureur ne franchit pas la ligne d'arrivée sous peine **d'une amende de 4€.** **Les épingles ne seront pas fournies pour des raisons de sécurité.**

Contrôle anti-dopage

conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999, et pour assurer la protection de la santé des sportifs et lutter contre le dopage, la FFA prévoit de manière inopinée des contrôles anti-dopage lors des manifestations sportives. Tous les coureurs, connus ou anonymes désignés au hasard pour un contrôle anti-dopage, devront impérativement se conformer à la procédure de prélèvement effectuée par un médecin préleveur mandaté FFA.

Ravitaillement

* un ravitaillement à l'arrivée des 2 courses

* un ravitaillement sur le parcours pour le 7.7 km et 2 ravitaillements sur le parcours pour le 21 km



Abandon

en cas d'abandon, le coureur doit impérativement remettre son dossard à un membre de l'organisation. Sous peine d'amende de 4€.

Surveillance médicale

un poste de secours se tiendra au départ et à l'arrivée. Aucun médecin n'est obligatoire car nous ne dépassons pas les 250 coureurs.

Assistance

sur les parcours, **les coureurs se doivent mutuellement assistance**, secours et doivent prévenir l'équipe d'organisation (bénévole, signaleur....) dès que possible.

Environnement

il est strictement interdit de jeter papiers, plastiques....sur les parcours, le coureur ne respectant pas cette clause se verra immédiatement disqualifié.

Récompenses

seront récompensés les 3 premiers de chaque catégorie pour chaque course. Tous les coureurs auront droit à un lot.

Droit à l'image

par sa participation à "Courir au Mont Afrique", chaque concurrent, prestataire et partenaire, membre de l'organisation autorise expressément sans contrepartie financière l'organisateur orientapro à utiliser, ou reproduire son nom, son image fixe et audiovisuelle prise à l'occasion des courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations par les disposition législatives et règlementaires.




Sécurité

la sécurité est assurée par l'organisateur et les signaleurs. Poste de secours présents sur l'évènement. **Hormis ceux désignés et identifiés par l'organisateur, les engins à roulette motorisé ou non (VTT...) sont interdits sur les parcours.** Tout participant non inscrit et/ou sans dossard sera sorti du parcours et pourra être tenu pour responsable de tout accident et/ou incident survenu du fait de sa présence sur le parcours et faire l'objet de poursuites judiciaires. **Pour des raisons de sécurité les bâtons ne sont pas autorisés pendant la course, ainsi que nos amis les chiens.**

L'organisation

peut modifier le parcours, retarder le départ, ou annuler la course à tout moment en cas d'élément susceptible de nuire à son bon déroulement, conditions climatiques, débalisage sauvage, toute circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, spectateurs et bénévoles (aucun remboursement dans ce cas ne sera effectué auprès des coureurs inscrits). L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, à une préparation insuffisante ou du temps d'intervention du fait des difficultés d'accès au parcours.

Connaissance du règlement : le simple fait d'avoir rempli les conditions d'inscription et d'être engagé, implique que le coureur a obligatoirement pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

 **L'organisateur orientapro et toute son équipe de bénévoles sont à votre disposition.**

Ils font tout leur possible pour que vous preniez un maximum de plaisir lors de l'évènement "Courir au Mont Afrique", aussi bien sur les parcours que lors de votre accueil et de la remise des prix. 